REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : MEUSE

Arrondissement de VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX

DE SIVRY LA PERCHE

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 20 h 30 à Sivry la Perche

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

Nombre de membres

- En exercice

10

Présents

10

Votants

10

Absents

0

Exclus

présidence de Monsieur FURQUAND Adrien

Séance du: 03/03/2022

Etaient présents : tous les membres en exercice

prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la

Excusé:

Absent:

Monsieur SAUCE Stéphane a été élu secrétaire

Date de convocation:

14/02/2023

Le Comité Syndical décide de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau

du 1^{er} rôle 2024, les tarifs à appliquer sont les suivants :

Date d'affichage:

09/03/2023

- 0 à 200 m3

1.50 € HT

- + de 200 m3

1.10 € HT

- Abonnement compteur 15.00 € HT par semestre.

OBJET:

Tarif du m3 d'eau pour le 1er rôle 2024

- Redevance à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 0.35 € du m3 d'eau consommé (pour les communes de Sivry la Perche, Béthelainville, Fromeréville les Vallons et Nixéville-Blercourt)
- Redevance à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 0.22 € du m3 d'eau consommé (pour la commune des Souhesmes-Rampont)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme.

Ont signé les membres présents,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 09/03/2023 Et publication ou notification du 09/03/2023 Le Président,

Adrien FURQUAND

PRÉFECTURE DE LA MEUSE Reçu le

0 8 MARS 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ